Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - CC PLAINE LIMAGNE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20007119900018

POSTE COMPTABLE : Service de gestion comptable de Riom CENTRE DES FI

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : CC PLAINE LIMAGNE (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11
B2 - Balance générale du budget - Recettes 13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1) Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 57
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 61
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 62
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 63
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
A4 - Etat des provisions Sans Objet
A5 - Etalement des provisions Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 64
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 65
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3) Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3) Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4) 67
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 69
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5) 70
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale 71

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel 72
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4) 76
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement 77
C3.2 - Liste des établissements publics créés 78
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 79
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 80

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes 81

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

Code INSEE	CC PLAINE LIMAGNE CC PLAINE LIMAGNE

I – INFORMATIONS GENERALES — I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	21700
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 *in fine*) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
3352002	0	0	0

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	401.92	0
2	Produit des impositions directes/population	71.39	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	374.97	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	546.96	0
5	Encours de dette/population	19.03	0
6	DGF/population	40.1	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	28.93 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	107.7625 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	145.87 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	5.0743 %	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	11 970 654,64	8 250 709,50
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 719 945,14
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	11 970 654,64	11 970 654,64

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	12 597 344,49	7 833 079,64
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	552 355,00	55 612,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 5 261 007,85
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	13 149 699,49	13 149 699,49

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	25 120 354,13	25 120 354,13

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 396 610,00	0,00	1 364 000,00	1 364 000,00	1 364 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 496 675,00	0,00	2 523 000,00	2 523 000,00	2 523 000,00
014	Atténuations de produits	1 652 411,00	0,00	1 638 856,00	1 638 856,00	1 638 856,00
65	Autres charges de gestion courante	2 860 997,00	0,00	2 855 500,00	2 855 500,00	2 855 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	**8 406 693,00**	**0,00**	**8 381 356,00**	**8 381 356,00**	**8 381 356,00**
66	Charges financières	26 213,00	0,00	25 150,00	25 150,00	25 150,00
67	Charges exceptionnelles	15 200,00	0,00	15 200,00	15 200,00	15 200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	495 565,50		300 000,00	300 000,00	300 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**8 943 671,50**	**0,00**	**8 721 706,00**	**8 721 706,00**	**8 721 706,00**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*2 094 796,00*		*2 848 323,64*	*2 848 323,64*	*2 848 323,64*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*402 699,00*		*400 625,00*	*400 625,00*	*400 625,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***2 497 495,00***		***3 248 948,64***	***3 248 948,64***	***3 248 948,64***
	TOTAL	**11 441 166,50**	**0,00**	**11 970 654,64**	**11 970 654,64**	**11 970 654,64**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**11 970 654,64**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	50 000,16	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	449 800,00	0,00	438 000,00	438 000,00	438 000,00
73	Impôts et taxes	5 725 802,00	0,00	5 901 264,50	5 901 264,50	5 901 264,50
74	Dotations et participations	1 690 044,50	0,00	1 730 428,00	1 730 428,00	1 730 428,00
75	Autres produits de gestion courante	13 208,00	0,00	15 650,00	15 650,00	15 650,00
	Total des recettes de gestion courante	**7 928 854,66**	**0,00**	**8 135 342,50**	**8 135 342,50**	**8 135 342,50**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	49 529,00	0,00	1 495,00	1 495,00	1 495,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**7 978 383,66**	**0,00**	**8 136 837,50**	**8 136 837,50**	**8 136 837,50**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*150 000,00*		*113 872,00*	*113 872,00*	*113 872,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***150 000,00***		***113 872,00***	***113 872,00***	***113 872,00***
	TOTAL	**8 128 383,66**	**0,00**	**8 250 709,50**	**8 250 709,50**	**8 250 709,50**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**3 719 945,14**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**11 970 654,64**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**3 135 076,64**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 530,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	61 000,00	0,00	61 000,00	61 000,00	61 000,00
21	Immobilisations corporelles	60 907,00	0,00	196 000,00	196 000,00	196 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	8 891 446,87	552 355,00	12 098 722,49	12 098 722,49	12 651 077,49
	Total des dépenses d'équipement	**9 020 883,87**	**552 355,00**	**12 365 722,49**	**12 365 722,49**	**12 918 077,49**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	45 500,00	0,00	46 750,00	46 750,00	46 750,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	83 837,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**129 337,00**	**0,00**	**66 750,00**	**66 750,00**	**66 750,00**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**9 150 220,87**	**552 355,00**	**12 432 472,49**	**12 432 472,49**	**12 984 827,49**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*150 000,00*		*113 872,00*	*113 872,00*	*113 872,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*132 134,00*		*51 000,00*	*51 000,00*	*51 000,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***282 134,00***		***164 872,00***	***164 872,00***	***164 872,00***
	TOTAL	**9 432 354,87**	**552 355,00**	**12 597 344,49**	**12 597 344,49**	**13 149 699,49**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**13 149 699,49**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 747 880,00	55 612,00	2 131 881,00	2 131 881,00	2 187 493,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**1 747 880,00**	**55 612,00**	**3 631 881,00**	**3 631 881,00**	**3 687 493,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	32 565,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	400 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,55	0,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**433 565,55**	**0,00**	**901 250,00**	**901 250,00**	**901 250,00**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**2 181 445,55**	**55 612,00**	**4 533 131,00**	**4 533 131,00**	**4 588 743,00**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (4)*	*2 094 796,00*		*2 848 323,64*	*2 848 323,64*	*2 848 323,64*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*402 699,00*		*400 625,00*	*400 625,00*	*400 625,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*132 134,00*		*51 000,00*	*51 000,00*	*51 000,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***2 629 629,00***		***3 299 948,64***	***3 299 948,64***	***3 299 948,64***

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposi nouve	VOTE (3)	TOTAL (= PAR + vote)
TOTAL		4 811 074,55	55 612,00	7 833 079,64	7 833 079,64	7 888 691,64
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					5 261 007,85
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					13 149 699,49

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	3 135 076,64

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040.*

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 364 000,00		1 364 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 523 000,00		2 523 000,00
014	Atténuations de produits	1 638 856,00		1 638 856,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 855 500,00		2 855 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	25 150,00	*0,00*	25 150,00
67	Charges exceptionnelles	15 200,00	*0,00*	15 200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	*400 625,00*	400 625,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	300 000,00		300 000,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*2 848 323,64*	2 848 323,64
Dépenses de fonctionnement – Total		**8 721 706,00**	***3 248 948,64***	**11 970 654,64**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**11 970 654,64**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*113 872,00*	113 872,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	46 750,00	*0,00*	46 750,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	12 651 077,49		12 651 077,49
198	*Neutral. amort. subv. équip. versées*		*0,00*	*0,00*
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	10 000,00	*0,00*	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	61 000,00	*0,00*	61 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	196 000,00	*51 000,00*	247 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	20 000,00	*0,00*	20 000,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)*		*0,00*	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (5)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (5)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		**12 984 827,49**	***164 872,00***	**13 149 699,49**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**13 149 699,49**

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	50 000,00		50 000,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	438 000,00		438 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes	5 901 264,50		5 901 264,50
74	Dotations et participations	1 730 428,00		1 730 428,00
75	Autres produits de gestion courante	15 650,00	*0,00*	15 650,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	1 495,00	*113 872,00*	115 367,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**8 136 837,50**	***113 872,00***	**8 250 709,50**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**3 719 945,14**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**11 970 654,64**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	500 000,00	*0,00*	500 000,00
13	Subventions d'investissement	2 187 493,00	*0,00*	2 187 493,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 501 250,00	*0,00*	1 501 250,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*51 000,00*	51 000,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*399 999,12*	399 999,12
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*625,88*	625,88
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*		*2 848 323,64*	2 848 323,64
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	**4 188 743,00**	***3 299 948,64***	**7 488 691,64**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**5 261 007,85**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	**400 000,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**13 149 699,49**

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général**	**1 396 610,00**	**1 364 000,00**	**1 364 000,00**
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	2 000,00	10 000,00	10 000,00
60611	Eau et assainissement	25 000,00	28 000,00	28 000,00
60612	Energie - Electricité	58 000,00	60 000,00	60 000,00
60622	Carburants	10 000,00	10 000,00	10 000,00
60623	Alimentation	115 000,00	130 000,00	130 000,00
60624	Produits de traitement	1 500,00	2 000,00	2 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	53 107,00	55 000,00	55 000,00
60631	Fournitures d'entretien	8 000,00	9 000,00	9 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	35 000,00	35 000,00	35 000,00
60636	Vêtements de travail	2 800,00	1 500,00	1 500,00
6064	Fournitures administratives	10 000,00	11 000,00	11 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	26 100,00	26 500,00	26 500,00
6068	Autres matières et fournitures	20 000,00	10 000,00	10 000,00
611	Contrats de prestations de services	180 000,00	180 000,00	180 000,00
6132	Locations immobilières	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6135	Locations mobilières	15 000,00	10 000,00	10 000,00
61521	Entretien terrains	10 000,00	10 000,00	10 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	17 000,00	20 000,00	20 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	10 003,00	10 000,00	10 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	3 000,00	3 000,00	3 000,00
61551	Entretien matériel roulant	8 000,00	9 000,00	9 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	75 000,00	80 000,00	80 000,00
6161	Multirisques	15 000,00	16 000,00	16 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	10 000,00	10 000,00
6168	Autres primes d'assurance	7 000,00	7 000,00	7 000,00
617	Etudes et recherches	150 000,00	130 000,00	130 000,00
6182	Documentation générale et technique	3 500,00	4 000,00	4 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6188	Autres frais divers	120 000,00	100 000,00	100 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6226	Honoraires	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6228	Divers	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6237	Publications	60 000,00	30 000,00	30 000,00
6238	Divers	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6247	Transports collectifs	41 300,00	35 000,00	35 000,00
6251	Voyages et déplacements	15 000,00	20 000,00	20 000,00
6257	Réceptions	3 000,00	5 000,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	12 000,00	8 000,00	8 000,00
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	20 000,00	20 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	140 000,00	140 000,00	140 000,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 300,00	5 000,00	5 000,00
6284	Redevances pour services rendus	3 000,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	15 000,00	30 000,00	30 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6288	Autres services extérieurs	2 000,00	2 000,00	2 000,00
63512	Taxes foncières	5 000,00	6 000,00	6 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6358	Autres droits	2 000,00	1 500,00	1 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**2 496 675,00**	**2 523 000,00**	**2 523 000,00**
6217	Personnel affecté par la commune membre	50 000,00	30 000,00	30 000,00
6218	Autre personnel extérieur	25 000,00	10 000,00	10 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	5 000,00	3 000,00	3 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 100 000,00	1 055 000,00	1 055 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	25 000,00	25 000,00	25 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	100 000,00	55 000,00	55 000,00
64131	Rémunérations non tit.	405 375,00	550 000,00	550 000,00
64138	Autres indemnités non tit.	10 000,00	10 000,00	10 000,00

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64168	Autres emplois d'insertion	20 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	320 000,00	320 000,00	320 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	300 000,00	310 000,00	310 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	15 000,00	25 000,00	25 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	66 000,00	60 000,00	60 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	5 000,00	5 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	15 272,00	16 000,00	16 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 028,00	8 000,00	8 000,00
6488	Autres charges	0,00	6 000,00	6 000,00
014	**Atténuations de produits**	**1 652 411,00**	**1 638 856,00**	**1 638 856,00**
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	0,00	11 445,00	11 445,00
739118	Autres reversements de fiscalité	5 000,00	5 000,00	5 000,00
739211	Attributions de compensation	865 000,00	840 000,00	840 000,00
739221	FNGIR	782 411,00	782 411,00	782 411,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**2 860 997,00**	**2 855 500,00**	**2 855 500,00**
6531	Indemnités	125 000,00	110 000,00	110 000,00
6532	Frais de mission	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6533	Cotisations de retraite	8 000,00	5 000,00	5 000,00
6535	Formation	10 000,00	10 000,00	10 000,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	500,00	500,00	500,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	30 000,00	30 000,00
65548	Autres contributions	2 513 497,00	2 510 000,00	2 510 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	174 000,00	170 000,00	170 000,00
65888	Autres	15 000,00	15 000,00	15 000,00
656	**Frais fonctionnement des groupes d'élus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		**8 406 693,00**	**8 381 356,00**	**8 381 356,00**
66	**Charges financières (b)**	**26 213,00**	**25 150,00**	**25 150,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	23 000,00	22 000,00	22 000,00
6618	Intérêts des autres dettes	3 110,00	3 000,00	3 000,00
6688	Autres	103,00	150,00	150,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**15 200,00**	**15 200,00**	**15 200,00**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	200,00	200,00	200,00
678	Autres charges exceptionnelles	15 000,00	15 000,00	15 000,00
68	**Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (e)**	**495 565,50**	**300 000,00**	**300 000,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		**8 943 671,50**	**8 721 706,00**	**8 721 706,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***2 094 796,00***	***2 848 323,64***	***2 848 323,64***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)***	***402 699,00***	***400 625,00***	***400 625,00***
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*402 699,00*	*399 999,12*	*399 999,12*
6812	*Dot. amort. et prov. Charges à répartir*	*0,00*	*625,88*	*625,88*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***2 497 495,00***	***3 248 948,64***	***3 248 948,64***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***2 497 495,00***	***3 248 948,64***	***3 248 948,64***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**11 441 166,50**	**11 970 654,64**	**11 970 654,64**

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**11 970 654,64**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges**	**50 000,16**	**50 000,00**	**50 000,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	50 000,16	50 000,00	50 000,00
70	**Produits services, domaine et ventes div**	**449 800,00**	**438 000,00**	**438 000,00**
7062	Redevances services à caractère culturel	11 200,00	1 000,00	1 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	198 000,00	200 000,00	200 000,00
7066	Redevances services à caractère social	47 000,00	40 000,00	40 000,00
70688	Autres prestations de services	6 600,00	10 000,00	10 000,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	7 000,00	7 000,00	7 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	180 000,00	180 000,00	180 000,00
73	**Impôts et taxes**	**5 725 802,00**	**5 901 264,50**	**5 901 264,50**
73111	Impôts directs locaux	2 700 000,00	910 964,00	910 964,00
73112	Cotisation sur la VAE	389 038,00	457 736,00	457 736,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	50 000,00	91 336,00	91 336,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	70 000,00	89 222,00	89 222,00
73211	Attribution de compensation	4 915,00	5 251,50	5 251,50
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	150 000,00	200 000,00	200 000,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	2 251 849,00	2 291 163,00	2 291 163,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	100 000,00	100 000,00	100 000,00
7362	Taxes de séjour	10 000,00	10 000,00	10 000,00
7382	Fraction de TVA	0,00	1 745 592,00	1 745 592,00
74	**Dotations et participations**	**1 690 044,50**	**1 730 428,00**	**1 730 428,00**
74124	Dotation d'intercommunalité	580 000,00	591 014,00	591 014,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	290 000,00	279 236,00	279 236,00
744	FCTVA	4 000,00	3 280,00	3 280,00
74718	Autres participations Etat	117 097,00	84 000,00	84 000,00
7472	Participat° Régions	30 000,00	5 000,00	5 000,00
7473	Participat° Départements	4 185,00	2 150,00	2 150,00
74741	Participat° Communes du GFP	20 730,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	452 532,50	555 913,00	555 913,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	30 000,00	20 000,00	20 000,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	10 000,00	152 071,00	152 071,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	964,00	964,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	145 000,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	6 500,00	36 800,00	36 800,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**13 208,00**	**15 650,00**	**15 650,00**
752	Revenus des immeubles	12 280,00	14 400,00	14 400,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	928,00	1 250,00	1 250,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	**7 928 854,66**	**8 135 342,50**	**8 135 342,50**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**49 529,00**	**1 495,00**	**1 495,00**
7718	Autres produits except. opérat° gestion	49 529,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	1 495,00	1 495,00
78	**Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	**7 978 383,66**	**8 136 837,50**	**8 136 837,50**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)***	***150 000,00***	***113 872,00***	***113 872,00***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*150 000,00*	*113 872,00*	*113 872,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***150 000,00***	***113 872,00***	***113 872,00***
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**8 128 383,66**	**8 250 709,50**	**8 250 709,50**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**3 719 945,14**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**11 970 654,64**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 00/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	7 530,00	10 000,00	10 000,00
2051	Concessions, droits similaires	7 530,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	61 000,00	61 000,00	61 000,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	61 000,00	61 000,00	61 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	60 907,00	196 000,00	196 000,00
2111	Terrains nus	10 907,00	11 000,00	11 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	30 000,00	100 000,00	100 000,00
2184	Mobilier	15 000,00	80 000,00	80 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
10	Opération d'équipement n° 10 (5)	37 000,00	30 000,00	30 000,00
11	Opération d'équipement n° 11 (5)	4 500,00	54 500,00	54 500,00
18	Opération d'équipement n° 18 (5)	57 320,00	15 000,00	15 000,00
19	Opération d'équipement n° 19 (5)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
20	Opération d'équipement n° 20 (5)	2 611,50	1 000,00	1 000,00
21	Opération d'équipement n° 21 (5)	3 943,10	3 100,00	3 100,00
24	Opération d'équipement n° 24 (5)	37 500,00	8 360,00	8 360,00
25	Opération d'équipement n° 25 (5)	16 500,00	16 500,00	16 500,00
30	Opération d'équipement n° 30 (5)	54 813,84	60 000,00	60 000,00
31	Opération d'équipement n° 31 (5)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
37	Opération d'équipement n° 37 (5)	4 500,00	4 500,00	4 500,00
39	Opération d'équipement n° 39 (5)	25 000,00	150 000,00	150 000,00
44	Opération d'équipement n° 44 (5)	283 630,76	20 000,00	20 000,00
45	Opération d'équipement n° 45 (5)	10 700,00	10 100,00	10 100,00
46	Opération d'équipement n° 46 (5)	20 200,03	14 140,00	14 140,00
47	Opération d'équipement n° 47 (5)	40 000,00	40 000,00	40 000,00
48	Opération d'équipement n° 48 (5)	2 291 892,00	1 815 972,49	1 815 972,49
49	Opération d'équipement n° 49 (5)	76 519,36	15 000,00	15 000,00
50	Opération d'équipement n° 50 (5)	2 601 849,00	4 500 000,00	4 500 000,00
51	Opération d'équipement n° 51 (5)	16 266,49	45 000,00	45 000,00
52	Opération d'équipement n° 52 (5)	100 000,00	230 000,00	230 000,00
53	Opération d'équipement n° 53 (5)	91 768,79	60 000,00	60 000,00
55	Opération d'équipement n° 55 (5)	35 000,00	8 750,00	8 750,00
56	Opération d'équipement n° 56 (5)	2 630 000,00	4 603 000,00	4 603 000,00
57	Opération d'équipement n° 57 (5)	144 732,00	125 000,00	125 000,00
58	Opération d'équipement n° 58 (5)	30 000,00	50 000,00	50 000,00
59	Opération d'équipement n° 59 (5)	0,00	15 000,00	15 000,00
60	Opération d'équipement n° 60 (5)	81 000,00	65 000,00	65 000,00
61	Opération d'équipement n° 61 (5)	8 200,00	2 300,00	2 300,00
62	Opération d'équipement n° 62 (5)	70 000,00	70 000,00	70 000,00
63	Opération d'équipement n° 63 (5)	96 000,00	32 000,00	32 000,00
64	Opération d'équipement n° 64 (5)	0,00	10 000,00	10 000,00
65	Opération d'équipement n° 65 (5)	0,00	4 500,00	4 500,00
	Total des dépenses d'équipement	9 020 883,87	12 365 722,49	12 365 722,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	45 500,00	46 750,00	46 750,00
1641	Emprunts en euros	40 000,00	40 000,00	40 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 250,00	1 250,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	5 500,00	5 500,00	5 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	83 837,00	20 000,00	20 000,00
27632	Créance Régions	64 437,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	19 400,00	20 000,00	20 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	129 337,00	66 750,00	66 750,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	9 150 220,87	12 432 472,49	12 432 472,49
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7)*	*150 000,00*	*113 872,00*	*113 872,00*

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)		
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	***150 000,00***	***113 872,00***	***113 872,00***
13911	*Etat et établissements nationaux*	*44 000,00*	*18 648,00*	*18 648,00*
13912	*Sub. transf cpte résult. Régions*	*30 000,00*	*23 560,00*	*23 560,00*
13913	*Sub. transf cpte résult. Départements*	*52 000,00*	*56 840,00*	*56 840,00*
13917	*Sub. transf cpte résult.Budget communaut*	*5 000,00*	*3 018,00*	*3 018,00*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*19 000,00*	*11 806,00*	*11 806,00*
	Charges transférées (9)	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (10)***	***132 134,00***	***51 000,00***	***51 000,00***
1321	*Subv. non transf. Etat, établ. nationaux*	*36 092,00*	*0,00*	*0,00*
2111	*Terrains nus*	*51 000,00*	*51 000,00*	*51 000,00*
21318	*Autres bâtiments publics*	*24 371,00*	*0,00*	*0,00*
2138	*Autres constructions*	*6 762,00*	*0,00*	*0,00*
2315	*Installat°, matériel et outillage techni*	*13 909,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		***282 134,00***	***164 872,00***	***164 872,00***
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		**9 432 354,87**	**12 597 344,49**	**12 597 344,49**
				+
	RESTES A REALISER N-1 (11)			**552 355,00**
				+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			**0,00**
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			**13 149 699,49**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 747 880,00	2 131 881,00	2 131 881,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	25 111,00	500 000,00	500 000,00
1312	Subv. transf. Régions	609 000,00	611 500,00	611 500,00
1313	Subv. transf. Départements	1 031 120,00	860 000,00	860 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	76 488,00	150 381,00	150 381,00
1323	Subv. non transf. Départements	6 161,00	10 000,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 747 880,00	3 631 881,00	3 631 881,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	432 565,00	900 000,00	900 000,00
10222	FCTVA	32 565,00	500 000,00	500 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	400 000,00	400 000,00	400 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,55	1 250,00	1 250,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	433 565,55	901 250,00	901 250,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	2 181 445,55	4 533 131,00	4 533 131,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*2 094 796,00*	*2 848 323,64*	*2 848 323,64*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)*	*402 699,00*	*400 625,00*	*400 625,00*
2802	*Frais liés à la réalisation des document*	*1 000,00*	*1 000,00*	*1 000,00*
28031	*Frais d'études*	*16 000,00*	*10 000,00*	*10 000,00*
2804111	*Subv. Etat : Bien mobilier, matériel*	*5 300,00*	*0,00*	*0,00*
28041411	*Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel*	*719,00*	*6 020,00*	*6 020,00*
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*5 400,00*	*5 400,00*	*5 400,00*
28041482	*Subv.Cne : Bâtiments, installations*	*20 000,00*	*20 000,00*	*20 000,00*
28041581	*GFP : Bien mobilier, matériel*	*300,00*	*270,12*	*270,12*
28041582	*GFP : Bâtiments, installations*	*400,00*	*400,00*	*400,00*
2804182	*Autres org pub - Bâtiments et installat°*	*2 000,00*	*2 000,00*	*2 000,00*
280421	*Privé : Bien mobilier, matériel*	*1 000,00*	*1 000,00*	*1 000,00*
280422	*Privé : Bâtiments, installations*	*19 571,00*	*13 800,00*	*13 800,00*
2804422	*Sub nat privé - Bâtiments et installat°*	*1 800,00*	*0,00*	*0,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*11 470,00*	*13 400,00*	*13 400,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*2 500,00*	*2 500,00*	*2 500,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*130 801,00*	*130 801,00*	*130 801,00*
28132	*Immeubles de rapport*	*35 937,00*	*35 937,00*	*35 937,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*4 808,00*	*4 808,00*	*4 808,00*
28151	*Réseaux de voirie*	*2 596,00*	*2 596,00*	*2 596,00*
28152	*Installations de voirie*	*10 400,00*	*10 465,00*	*10 465,00*
281534	*Réseaux d'électrification*	*300,00*	*0,00*	*0,00*
281568	*Autres matériels, outillages incendie*	*265,00*	*36,00*	*36,00*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*8 613,00*	*8 540,00*	*8 540,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*1 800,00*	*1 781,00*	*1 781,00*
28182	*Matériel de transport*	*6 200,00*	*4 165,00*	*4 165,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*35 298,00*	*57 865,00*	*57 865,00*
28184	*Mobilier*	*16 000,00*	*14 315,00*	*14 315,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*60 221,00*	*52 900,00*	*52 900,00*
4812	*Frais d'acquisition des immobilisations*	*2 000,00*	*625,88*	*625,88*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*2 497 495,00*	*3 248 948,64*	*3 248 948,64*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*132 134,00*	*51 000,00*	*51 000,00*

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)		
1311	*Subv. transf. Etat et établ. Nationaux*	*36 092,00*	*0,00*	*0,00*
2031	*Frais d'études*	*31 133,00*	*0,00*	*0,00*
238	*Avances versées commandes immo. incorp.*	*13 909,00*	*0,00*	*0,00*
27638	*Créance Autres établissements publics*	*51 000,00*	*51 000,00*	*51 000,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	***2 629 629,00***	***3 299 948,64***	***3 299 948,64***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**4 811 074,55**	**7 833 079,64**	**7 833 079,64**
				+
	RESTES A REALISER N-1 (10)			**55 612,00**
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			**5 261 007,85**
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			**13 149 699,49**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042.*

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10 (1)
LIBELLE : MEJ - MARINGUES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	30 000,00	b 30 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-30 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11 (1)
LIBELLE : AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE MARINGUES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 547,77	a 0,00	54 500,00	b 54 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 547,77	0,00	54 500,00	54 500,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	2 181,60	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	279,77	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	86,40	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-54 500,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 18 (1)
LIBELLE : CIRCUITS RANDONNÉE ET DECOUVERTE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 120,00	a 52 856,00	15 000,00	b 15 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 120,00	52 856,00	15 000,00	15 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	1 120,00	52 856,00	5 000,00	5 000,00	0,00
21728	Autres agencements (mise à dispo)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 36 000,00	d 8 000,00
13	Subventions d'investissement	36 000,00	8 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	36 000,00	8 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-23 856,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19 (1)
LIBELLE : FONDS D''AIDE AUX HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	10 000,00	b 10 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-10 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20 (1)
LIBELLE : CIRCUITS URBAINS TOURISTIQUES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 722,00	a 396,00	1 000,00	b 1 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 722,00	396,00	1 000,00	1 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	1 722,00	396,00	1 000,00	1 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 396,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21 (1)
LIBELLE : MULTI ACCUEIL - AIGUEPERSE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		15 300,28	a 755,00	3 100,00	b 3 100,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 300,28	755,00	3 100,00	3 100,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 111,67	575,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 057,08	0,00	1 300,00	1 300,00	0,00
2184	Mobilier	6 500,61	0,00	1 600,00	1 600,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	6 630,92	180,00	200,00	200,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-3 855,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 24 (1)
LIBELLE : MEDIATHEQUE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		20 398,33	a 0,00	8 360,00	b 8 360,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 398,33	0,00	8 360,00	8 360,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	20 398,33	0,00	8 360,00	8 360,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 4 451,00
13	Subventions d'investissement	0,00	4 451,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	4 451,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-3 909,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 25 (1)
LIBELLE : SALLE D''EXPOSITION

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		4 292,99	a 0,00	16 500,00	b 16 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 292,99	0,00	16 500,00	16 500,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	4 292,99	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 9 000,00	d 11 500,00
13	Subventions d'investissement	9 000,00	11 500,00
1312	Subv. transf. Régions	9 000,00	11 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	4 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 30 (1)
LIBELLE : EQUIPEMENT MAISON NORD LIMAGNE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		80 368,35	a 0,00	60 000,00	b 60 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	9 469,20	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	9 469,20	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	70 899,15	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	47 632,57	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
2184	Mobilier	13 449,61	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 816,97	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-60 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 31 (1)
LIBELLE : VOIRIE ET RESEAUX

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		8 310,58	a 0,00	10 000,00	b 10 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 310,58	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	8 310,58	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-10 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 37 (1)
LIBELLE : AMÉNAGEMENT AIRE D''ACCUEIL GENS DU VOYAGE RANDAN

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 774,07	a 0,00	4 500,00	b 4 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 774,07	0,00	4 500,00	4 500,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	3 515,07	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	259,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-4 500,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 39 (1)
LIBELLE : AMÉNAGEMENT AIRES SERVICES CAMPING CARS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	150 000,00	b 150 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00
21728	Autres agencements (mise à dispo)	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-150 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 44 (1)
LIBELLE : PLUI PLAINE LIMAGNE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		178 637,27	a 219 702,00	20 000,00	b 20 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	178 637,27	219 702,00	20 000,00	20 000,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	172 581,67	156 912,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	6 055,60	62 790,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 6 161,00	d 10 000,00
13	Subventions d'investissement	6 161,00	10 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	6 161,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-223 541,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 45 (1)
LIBELLE : RAM EQUIPEMENT

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 392,35	a 899,00	10 100,00	b 10 100,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 392,35	899,00	4 950,00	4 950,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	899,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 392,35	0,00	2 600,00	2 600,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	2 350,00	2 350,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	5 150,00	5 150,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	5 150,00	5 150,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-10 999,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 46 (1)
LIBELLE : ALSH EQUIPEMENT

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		19 139,34	a 2 230,00	14 140,00	b 14 140,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	4 884,00	149,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	4 884,00	149,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	14 255,34	2 081,00	13 140,00	13 140,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	398,80	114,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	6 469,24	1 195,00	3 990,00	3 990,00	0,00
2184	Mobilier	7 387,30	772,00	9 150,00	9 150,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-16 370,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 47 (1)
LIBELLE : SERVICES TECHNIQUES EQUIPEMENT

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 691,55	a 0,00	40 000,00	b 40 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 691,55	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 691,55	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-40 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 48 (1)
LIBELLE : PROJET DE TERRITOIRE - SCHEMA ORGANISATION SERV

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		52 560,00	a 0,00	1 815 972,49	b 1 815 972,49	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	52 560,00	0,00	394 229,49	394 229,49	0,00
2031	Frais d'études	52 560,00	0,00	394 229,49	394 229,49	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	1 421 743,00	1 421 743,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	1 421 743,00	1 421 743,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 815 972,49

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 49 (1)
LIBELLE : FAB LAB MARINGUES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		308 226,47	a 2 964,00	15 000,00	b 15 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	308 226,47	2 964,00	15 000,00	15 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	104 590,23	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	203 636,24	2 964,00	10 000,00	10 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-17 964,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 50 (1)
LIBELLE : ESPACE ENFANCE JEUNESSE AIGUEPERSE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		79 644,55	a 217 692,00	4 500 000,00	b 4 500 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	79 644,55	217 692,00	4 500 000,00	4 500 000,00	0,00
2313	Constructions	79 644,55	217 692,00	4 500 000,00	4 500 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 2 460 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 460 000,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	600 000,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	860 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 000 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-2 257 692,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 51 (1)
LIBELLE : AIDES AUX ENTREPRISES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 573,39	a 2 252,00	45 000,00	b 45 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	2 573,39	2 252,00	45 000,00	45 000,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	22 500,00	22 500,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	2 573,39	2 252,00	22 500,00	22 500,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-47 252,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 52 (1)
LIBELLE : VOIE VERTE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	230 000,00	b 230 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	230 000,00	230 000,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	230 000,00	230 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-230 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 53 (1)
LIBELLE : DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		31 650,75	a 0,00	60 000,00	b 60 000,00	b 0,00
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**31 650,75**	**0,00**	**60 000,00**	**60 000,00**	**0,00**
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	31 650,75	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**

RESULTAT = (c + d) – (a + b) **Excédent de financement si positif** **Besoin de financement si négatif**	**-60 000,00**

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 55 (1)
LIBELLE : CAMPAGNE FACADES PLAINE LIMAGNE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	8 750,00	b 8 750,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	8 750,00	8 750,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	8 750,00	8 750,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-8 750,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 56 (1)
LIBELLE : MEDIATHEQUE RANDAN

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		18 789,36	a 16 026,00	4 603 000,00	b 4 603 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	18 789,36	16 026,00	122 976,00	122 976,00	0,00
2031	Frais d'études	18 789,36	16 026,00	122 976,00	122 976,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	4 330 024,00	4 330 024,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	4 330 024,00	4 330 024,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 4 451,00	d 1 000 000,00
13	Subventions d'investissement	4 451,00	500 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	500 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	4 451,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	500 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-3 614 575,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 57 (1)
LIBELLE : GRAND CYCLE DE L''EAU - GEMAPI

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 26 583,00	125 000,00	b 125 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	26 583,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	26 583,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	125 000,00	125 000,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	0,00	0,00	125 000,00	125 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 83 330,00
13	Subventions d'investissement	0,00	83 330,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	83 330,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-68 253,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 58 (1)
LIBELLE : PCAET

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	50 000,00	b 50 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 5 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	5 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-45 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 59 (1)
LIBELLE : PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L''ENVIRONNEMENT

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	15 000,00	b 15 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-15 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 60 (1)
LIBELLE : POLITIQUE DU LOGEMENT - HABITER MIEUX

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		4 500,00	a 10 000,00	65 000,00	b 65 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	4 500,00	10 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	4 500,00	10 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 35 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	35 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	35 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-40 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 61 (1)
LIBELLE : POLES ADOLESCENTS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		468,32	a 0,00	2 300,00	b 2 300,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	468,32	0,00	1 800,00	1 800,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	468,32	0,00	1 800,00	1 800,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-2 300,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 62 (1)
LIBELLE : Prospectives foncières

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	70 000,00	b 70 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-70 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 63 (1)
LIBELLE : CENTRES BOURGS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	32 000,00	b 32 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 9 600,00
13	Subventions d'investissement	0,00	9 600,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	9 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-22 400,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 64 (1)
LIBELLE : Tourisme Maringues - Maison de Site, tannerie

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	10 000,00	b 10 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 5 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	5 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-5 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 65 (1)
LIBELLE : LAEP

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	4 500,00	b 4 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-4 500,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**650 000,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					650 000,00									
00000753097	CRCAM CENTRE FRANCE	25/03/2013	2013-03-25	01/06/2013	150 000,00	F		3,300	3,300	EURO	A	C	N	A-1
110521	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTM BK	16/11/2011	2012-01-02	15/01/2013	500 000,00	R		5,290	5,290	EURO	A	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**110 000,00**									
1681 Autres emprunts (total)					110 000,00									
MON513856EUR001		01/11/2007	2007-12-14	01/04/2008	110 000,00	F		4,660	4,660	EURO	T	X Autres	N	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**760 000,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**373 013,52**					**36 242,55**	**19 375,22**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		373 013,52					36 242,55	19 375,22	0,00	0,00
00000753097	N	0,00	A-1	33 013,52	2,00	F		3,300	16 242,55	1 089,45	0,00	0,00
110521	N	0,00	A-1	340 000,00	17,00	R		5,290	20 000,00	18 285,77	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**39 875,00**					**5 500,00**	**1 786,45**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		39 875,00					5 500,00	1 786,45	0,00	0,00
MON513856EUR001	N	0,00	A-1	39 875,00	7,25	F		4,660	5 500,00	1 786,45	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
Total général		0,00		412 888,52					41 742,55	21 161,67	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	412 888,52	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME — A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		159 372,00	I	159 372,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		45 500,00		45 500,00
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	40 000,00		40 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	5 500,00		5 500,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		113 872,00		113 872,00
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*113 872,00*		*113 872,00*
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	159 372,00	552 355,00	0,00	711 727,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**3 748 948,64**	III	**3 748 948,64**
Ressources propres externes de l'année (a)		**500 000,00**		**500 000,00**
10222	FCTVA	500 000,00		500 000,00
10223	TLE	0,00		0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00		0,00
10228	Autres fonds	0,00		0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**3 248 948,64**		**3 248 948,64**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
2802	*Frais liés à la réalisation des document*	*1 000,00*		*1 000,00*
28031	*Frais d'études*	*10 000,00*		*10 000,00*
2804111	*Subv. Etat : Bien mobilier, matériel*	*0,00*		*0,00*
28041411	*Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel*	*6 020,00*		*6 020,00*
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*5 400,00*		*5 400,00*
28041482	*Subv.Cne : Bâtiments, installations*	*20 000,00*		*20 000,00*
28041581	*GFP : Bien mobilier, matériel*	*270,12*		*270,12*
28041582	*GFP : Bâtiments, installations*	*400,00*		*400,00*
2804182	*Autres org pub - Bâtiments et installat°*	*2 000,00*		*2 000,00*
280421	*Privé : Bien mobilier, matériel*	*1 000,00*		*1 000,00*
280422	*Privé : Bâtiments, installations*	*13 800,00*		*13 800,00*
2804422	*Sub nat privé - Bâtiments et installat°*	*0,00*		*0,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*13 400,00*		*13 400,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*2 500,00*		*2 500,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*130 801,00*		*130 801,00*
28132	*Immeubles de rapport*	*35 937,00*		*35 937,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*4 808,00*		*4 808,00*
28151	*Réseaux de voirie*	*2 596,00*		*2 596,00*
28152	*Installations de voirie*	*10 465,00*		*10 465,00*
281534	*Réseaux d'électrification*	*0,00*		*0,00*
281568	*Autres matériels, outillages incendie*	*36,00*		*36,00*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*8 540,00*		*8 540,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*1 781,00*		*1 781,00*
28182	*Matériel de transport*	*4 165,00*		*4 165,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*57 865,00*		*57 865,00*
28184	*Mobilier*	*14 315,00*		*14 315,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*52 900,00*		*52 900,00*
29...	*Prov. pour dépréciat° immobilisations*			
39...	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
4812	*Frais d'acquisition des immobilisations*	*625,88*		*625,88*
49...	*Prov. dépréc. comptes de tiers*			
59...	*Prov. dépréc. comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*2 848 323,64*		*2 848 323,64*

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	R1068 (4)	IV
Total ressources propres disponibles	3 748 948,64	55 612,00	5 261 007,85	400 000,00	9 465 568,49

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	711 727,00
Ressources propres disponibles	IV	9 465 568,49
Solde	V = IV – II (6)	8 753 841,49

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**4 000 000,00**	**2 306 100,59**											**20 754,91**	**452 992,53**
LA SEAU	2018	C	GARANTIE EMPRUNT CONTRACTE PAR LA SEAU A HAUTEUR DE 80 % soit 400 000 € POUR AMENAGEMENT Z	CRCAM CENTRE FRANCE	4 000 000,00	2 306 100,59	5,00	A	F		0,900	F		0,900	A-1	EURO	20 754,91	452 992,53
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					**671 669,00**	**149 727,08**											**1 377,05**	**3 418,17**
50	2014	C	GARANTIE EMPRUNT PLAI LOGEMENTS RANDAN		106 271,00	46 203,59	34,00	A	F		0,800	F		0,800	A-1	EURO	369,63	1 187,88
50	2014	C	GARANTIE EMPRUNT PLUS FONCIER LOGEMENTS RANDAN		27 908,00	12 803,10	44,00	A	F		1,600	F		1,600	A-1	EURO	204,85	202,70

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
50	2014	C	GARANTIE EMPRUNT PLAI FONCIER LOGEMENTS RANDAN		14 725,00	6 625,87	44,00	A	F		0,800	F		0,800	A-1	EURO	53,01	126,23
50	2007	C	GARANTIE EMPRUNT PLUS LOGEMENTS RANDAN		180 065,00	6 625,87	44,00	A	F		1,600	F		0,800	A-1	EURO	53,01	126,23
50	2015	C	GARANTIE EMPRUNT PLAI LOGEMENTS ST SYLVESTRE PRAGOULIN		130 881,00	58 354,70	35,00	A	F		0,800	F		0,800	A-1	EURO	466,84	1 451,35
50	2015	C	GARANTIE EMPRUNT PLAI FONCIER LOGEMENT ST SYLVESTRE PRAGOULIN		10 376,00	4 757,18	45,00	A	F		0,800	F		0,800	A-1	EURO	38,06	88,24
50	2015	C	GARANTIE EMPRUNT PLUS LOGEMENTS ST SYLVESTRE PRAGOULIN		180 839,00	4 757,18	45,00	A	F		1,600	F		0,800	A-1	EURO	38,06	88,24
50	2015	C	GARANTIE EMPRUNT PLUS FONCIER LOGEMENTS ST SYLVESTRE PRAGOULIN		20 604,00	9 599,59	45,00	A	F		1,600	F		1,600	A-1	EURO	153,59	147,30
TOTAL GENERAL					**4 671 669,00**	**2 455 827,67**											**22 131,96**	**456 410,70**

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	478 542,66
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	62 904,22
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**	**541 446,88**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**8 136 837,50**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	**I / II**	**6,65**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574		Subvention 2021	Coqueluches de St André	Association	600,00
6574		Subvention 2021	Cie Passionnez	Association	600,00
6574		Subvention 2021	Le Guérinet	Association	5 000,00
6574		Subvention 2021	Musiques Vivantes	Association	2 000,00
6574		Subvention 2021	La patte Auvergnate	Association	5 000,00
6574		Subvention 2021	Marie de Berry	Association	2 500,00
6574		Subvention 2021	La ligue contre le cancer	Association	2 000,00
6574		Subvention 2021	ACAE	Association	1 190,00
6574		Subvention 2021	Football Club Nord Limagne	Association	1 116,00
6574		Subvention 2021	Danza Club	Association	528,00
6574		Subvention 2021	Tennis Club Aigueperse	Association	564,00
6574		Subvention 2021	US Maringues	Association	804,00
6574		Subvention 2021	Pro Patria	Association	1 140,00
6574		Subvention 2021	Judo Club Maringues	Association	672,00
6574		Subvention 2021	Judo Club Randan	Association	276,00
6574		Subvention 2021	Ecole de Musique Plaine Limagne	Association	43 500,00
6574		Subvention 2021	Diverses associations	Association	102 510,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE — B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette : 7362 Taxe de séjour

Reste à employer au 01/01/N :	**0,00**

Recettes

Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
65	65888	Autres charges de gestion courante	10 000,00
Total recettes			**10 000,00**

Dépenses

Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
65	65888	Autres charges de gestion courante	10 000,00
Total dépenses			**10 000,00**
Reste à employer au 31/12/N :			**0,00**

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		**0,00**	
TOTAL Recettes	**10 000,00**	**Total Dépenses**	**10 000,00**
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		**0,00**	

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**16,00**	**0,00**	**16,00**	**11,36**	**3,00**	**14,36**
Adjoint administratif territorial	C	5,00	0,00	5,00	4,00	1,00	5,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	1,86	0,00	1,86
Attaché	A	4,00	0,00	4,00	1,50	2,00	3,50
Attaché Principal	A	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**3,00**	**8,00**	**11,00**	**3,34**	**2,55**	**5,89**
Adjoint technique territorial	C	2,00	8,00	10,00	2,34	2,55	4,89
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**6,00**	**7,00**	**13,00**	**10,27**	**0,44**	**10,71**
Agent social	C	1,00	3,00	4,00	2,75	0,00	2,75
Agent social principal de 2ème classe	C	1,00	2,00	3,00	2,72	0,00	2,72
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,44	0,44
Educateur de Jeunes Enfants	A	4,00	1,00	5,00	4,80	0,00	4,80
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**3,00**	**0,00**	**3,00**	**3,00**	**0,00**	**3,00**
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de Conservation	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de Conservation Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		**14,00**	**30,00**	**44,00**	**11,87**	**12,04**	**23,91**
Adjoint territorial d'animation	C	5,00	28,00	33,00	6,27	8,68	14,95
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	3,00	2,00	5,00	2,60	0,36	2,96
Animateur	B	6,00	0,00	6,00	3,00	3,00	6,00
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**42,00**	**45,00**	**87,00**	**39,84**	**18,03**	**57,87**

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N — C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	245	0,00	A Autres	A Contractuel
Adjoint technique territorial	C	TECH	245	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	245	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	245	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	245	0,00	A Autres	CDI Contractuel en CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	245	0,00	A Autres	CDI Contractuel en CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	245	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a" : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1" : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2" : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3" : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4" : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5" : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
01/01/2021 - GARANTIE EMPRUNT PLAI LOGEMENTS RANDAN	50	BAILLEUR SOCIAL	SOCIETE	52 585,58
01/01/2021 - GARANTIE EMPRUNT PLUS FONCIER LOGEMENTS RANDAN	50	BAILLEUR SOCIAL	SOCIETE	12 803,10
01/01/2021 - GARANTIE EMPRUNT PLAI FONCIER LOGEMENTS RANDAN	50	BAILLEUR SOCIAL	SOCIETE	6 625,87
01/01/2021 - GARANTIE EMPRUNT PLUS LOGEMENTS RANDAN	50	BAILLEUR SOCIAL	SOCIETE	6 625,87
01/01/2021 - GARANTIE EMPRUNT PLAI LOGEMENTS ST SYLVESTRE PRAGOULIN	50	BAILLEUR SOCIAL	SOCIETE	58 354,70
01/01/2021 - GARANTIE EMPRUNT PLAI FONCIER LOGEMENT ST SYLVESTRE PRAGOULIN	50	BAILLEUR SOCIAL	SOCIETE	4 757,18
01/01/2021 - GARANTIE EMPRUNT PLUS LOGEMENTS ST SYLVESTRE PRAGOULIN	50	BAILLEUR SOCIAL	SOCIETE	4 757,18
01/01/2021 - GARANTIE EMPRUNT PLUS FONCIER LOGEMENTS ST SYLVESTRE PRAGOULIN	50	BAILLEUR SOCIAL	SOCIETE	9 599,59
01/01/2021 - GARANTIE EMPRUNT CONTRACTE PAR LA SEAU A HAUTEUR DE 80 % soit 400 000 € POUR AMENAGEMENT Z	LA SEAU	LA SEAU	CRCAM CENTRE FRANCE	2 347 982,31
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
METROPOLE CLERMONT VICHY AUVERGNE	01/01/2017	Sans fiscalité propre	12 664,75
PAYS DE VICHY AUVERGNE	01/01/2017	Sans fiscalité propre	9 428,00
SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE	01/01/2017	Sans fiscalité propre	2 291 163,00
SIAD DE LEZOUX	01/01/2019	Sans fiscalité propre	16 241,32
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL TERRA VOLCANA (EPIC)	01/01/2019	Sans fiscalité propre	70 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.
Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).
Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.
Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
BUDGET ANNEXE ZA CHAMP MOUTIER	ZA CHAMP MOUTIER	01/01/2001	- 28/02/2001	20007119900034	SPIC	Oui
BUDGET ANNEXE ZA DE LHERAT	ZA DE LHERAT	01/01/2003	- 02/04/2003	20007119900059	SPIC	Oui
BUDGET ANNEXE RECETTE PERCEPTION	BA RECETTE PERCEPTION	01/01/2003	N°02-2006 - 24/01/2006	20007119900026	SPA	Oui
Budget ZAC DE JULLIAT	ZAC DE JULLIAT	01/01/2014	ERD N°201 - 04/12/2013	20007119900067	SPIC	Oui

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
	Gite d'Entreprise ZA Lhérat		n°17-2011-14.02.2011 - 01/01/2018	Immobilier d'entreprise

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

IV – ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	1 366 661,00	0,00	9,97	0,00	136 256,00	0,00
TFPB	15 346 000,00	0,00	0,22	0,00	34 529,00	0,00
TFPNB	1 510 000,00	0,00	4,07	0,00	61 457,00	0,00
CFE	2 634 527,00	0,00	24,57	0,00	647 303,00	0,00
TOTAL	**20 857 188,00**	**0,00**			**879 545,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 22/03/2021

Présenté par le Président (1),
A St André le Coq, le 29/03/2021
le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Saint André le Coq, le 29/03/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BARDIN Stéphane	
BEAUVAIS Denis	
BILLEBAUD Brigitte	
CARRIAS Marc	
CHABANON Stéphane	
CHAMPOMIER Christelle	
CHAPUT Luc	
CHASSAIN Didier	
CHATARD Loic	
COUTURAT Sandrine	
CUZIN Catherine	
DARPOUX Patrice	
DEMAY André	
DENIER Claude	
DESPAX David	
GASTON Fabienne	
GAUME Michel	
GENESTIER Roland	
GILBERT Cécile	
GOURBEYRE Emilie	
HOUSSIER Stéphane	

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

LABBE Pascal	
LAQUENAIRE Jean-Luc	
LAURENT Guillaume	
LYAN Pierre	
MANILLERE Bernard	
MAS Gilles	
MATHILLON Jean-Jacques	
MECHIN VERNIER Françoise	
MOREL Matéo	
MORIN Pascale	
PEREZ Nicole	
PETOTON Rémy	
PLANCHE Laurent	
RAILLERE Yves	
RAYNAUD Claude	
ROLLET Vanessa	
TIXIER Dominique	
TIXIER Guy	

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : L'assemblée.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 36
Nombre de suffrages exprimés : 35
VOTES :
Pour : 35 Dont 7 procurations
Contre : . –
Abstentions : –

Date de convocation : 22/03/2021

Présenté par le Président (1),
A St André le Coq, le 29/03/2021
le Président,

le Président
RAYNAUD

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Saint André le Coq, le 29/03/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BARDIN Stéphane Pouvoir à Didier CHASSAIN	
BEAUVAIS Denis	
BILLEBAUD Brigitte	
CARRIAS Marc	
CHABANON Stéphane	
CHAMPOMIER Christelle	
CHAPUT Luc	
CHASSAIN Didier	
CHATARD Loic	
COUTURAT Sandrine	
CUZIN Catherine Pouvoir à Michel GAUME	
DARPOUX Patrice	
DEMAY André	
DENIER Claude	
DESPAX David	
GASTON Fabienne	
GAUME Michel	
GENESTIER Roland	EXCUSÉ
GILBERT Cécile	
GOURBEYRE Emilie	
HOUSSIER Stéphane	EXCUSÉ

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

LABBE Pascal	
LAQUENAIRE Jean-Luc Pouvoir à Denis BEAUVAIS	
LAURENT Guillaume Pouvoir à Mateo MOREL	
LYAN Pierre	EXCUSÉ
MANILLERE Bernard	
MAS Gilles	
MATHILLON Jean-Jacques	
MECHIN VERNIER Françoise Pouvoir à Emilie GOURBEYRE	
MOREL Matéo	
MORIN Pascale	
PEREZ Nicole Pouvoir à Sandrine COUTURAT	
PETOTON Rémy	
PLANCHE Laurent	
RAILLERE Yves	
RAYNAUD Claude	
ROLLET Vanessa Pouvoir à Luc CHAPUT	
TIXIER Dominique	
TIXIER Guy	

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : L'assemblée.

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financière des collectivités locales, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) prévoit à son article 107 de nouvelles dispositions.

Ainsi une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note sera transmise aux communes membres pour mise à disposition du public et mise en ligne sur le site internet de la Communauté de communes Plaine Limagne www.plainelimagne.com.

SOMMAIRE

1. La Communauté de communes Plaine Limagne, une coopération intercommunale pour une construction, une gestion et un développement durable du territoire
    a) Présentation
    b) Intérêt communautaire et compétences
    c) Orientations budgétaires

2. Le budget principal 2021, un budget de continuité
    a) Taux d'imposition 2021
    b) Section de fonctionnement
    c) Section d'investissement
    d) Effectif et charges de personnel

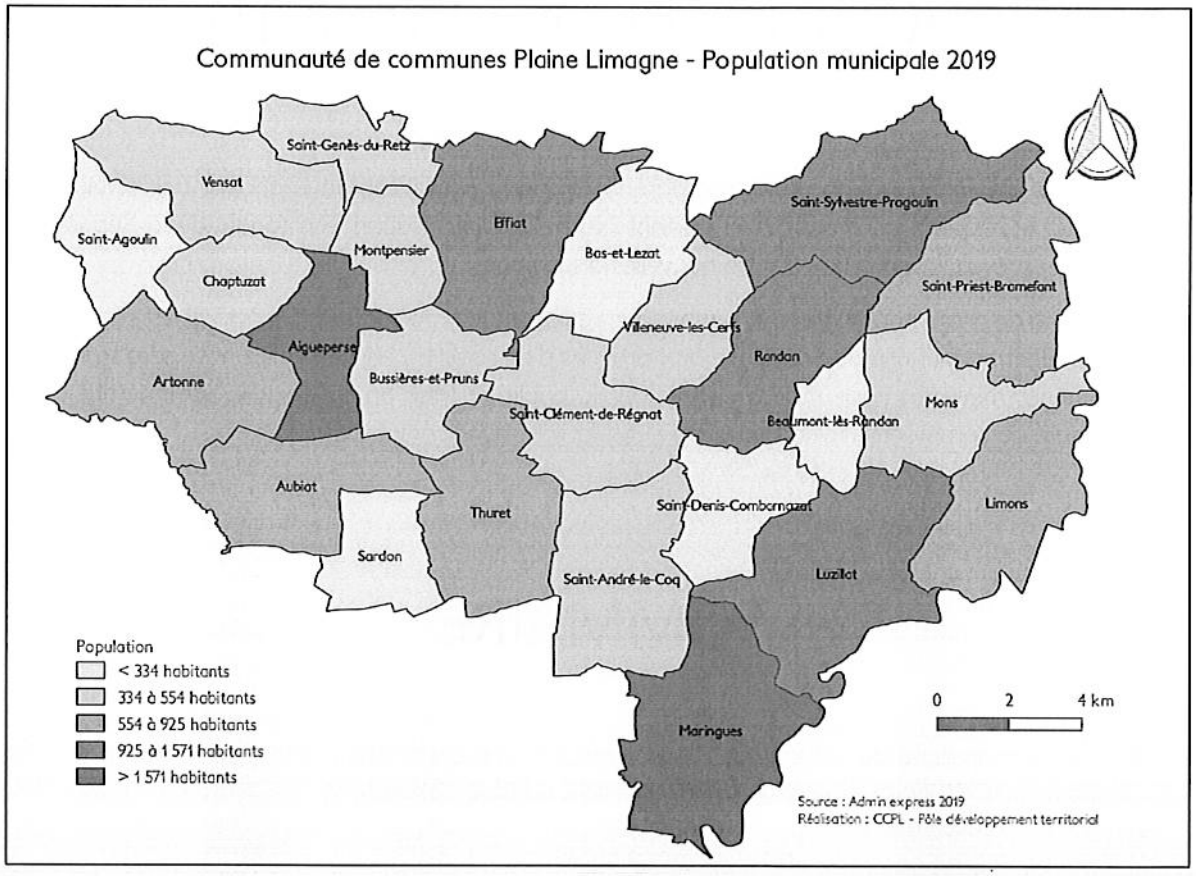
3. Les budgets annexes, développer l'économie et l'emploi

1. La Communauté de communes Plaine Limagne, une coopération intercommunale pour une construction, une gestion et un développement durable du territoire

a. Présentation

Issue de la fusion au 1er janvier 2017 des communautés de communes Nord Limagne, Limagne Bords d'Allier et des Coteaux de Randan, la communauté de communes Plaine Limagne entre dans sa quatrième année de fonctionnement.

Elle compte 21 479 habitants (population totale INSEE 2017) et regroupe 25 communes (voir carte ci-dessous).



Le siège administratif est situé à Aigueperse au sein de la Maison Nord Limagne - 158 Grande rue – BP 23 – 63260 Aigueperse – Tél. : 04.73.86.89.80 – Mail : contact@plainelimagne.fr.

b. Compétences

La communauté de communes exerce en lieu et place de ses communes membres un certain nombre de compétences définies par la loi et par ses statuts : compétences obligatoires, compétences optionnelles et compétences facultatives dont certaines sont subordonnées à la reconnaissance de leur intérêt communautaire.

➢ **Intérêt communautaire**

L'article L5211-41-3 III du CGCT stipule que, « lorsque l'exercice des compétences du nouvel établissement public est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est défini au plus

tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant la fusion. A défaut, l'établissement public exerce l'intégralité de la compétence transférée. Jusqu'à la définition de l'intérêt communautaire, celui qui était défini au sein de chacun des établissements publics de coopération intercommunale ayant fusionné est maintenu dans les anciens périmètres correspondant à chacun de ces établissements. »

Ainsi, au cours de l'année 2018, les commissions thématiques de la CCPL se sont réunies pour proposer la rédaction de l'intérêt communautaire. Ces propositions ont été présentées et amendées en bureau communautaire le 4 juillet avant d'être présentées pour débat en conseil communautaire le 12 juillet 2018. Puis les élus communautaires ont adopté l'intérêt communautaire pour les compétences obligatoires et facultatives lors du conseil du 18 septembre 2018 (applicable au 1er janvier 2019).

- **Compétences facultatives**

De plus, L'article L5211-41-3 III du CGCT stipule que, « les compétences transférées [...] à titre supplémentaire par les communes aux [EPCI] existant avant la fusion sont exercées par le nouvel [EPCI] à fiscalité propre sur l'ensemble de son périmètre ou, si l'organe délibérant de celui-ci le décide dans un délai de [deux ans] à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté décidant la fusion, font l'objet d'une restitution aux communes. [...] Jusqu'à cette délibération ou, au plus tard, jusqu'à l'expiration du délai précité, le nouvel établissement public exerce, dans les anciens périmètres correspondant à chacun des [EPCI] ayant fusionné, les compétences transférées à titre [...] supplémentaire par les communes à chacun de ces établissements publics. »

Ainsi, de sa création et jusqu'au 31 décembre 2018, la CCPL exerce les compétences facultatives des anciens EPCI sur les anciens périmètres.

A l'issue de cette période, les compétences sont :
- Soit exercées sur l'ensemble du périmètre de Plaine Limagne,
- Soit restituées aux communes par délibération.

Cette restitution de compétences peut se faire pour plusieurs raisons :
- Le périmètre du nouvel EPCI n'est plus pertinent pour exercer la compétence,
- La rédaction de la compétence ne correspond plus au projet communautaire (il est alors nécessaire de restituer cette compétence à la formulation obsolète aux communes pour proposer une prise de compétence dont le libellé répond aux enjeux ou aux problématiques actuels),
- La compétence relève de droit d'une compétence obligatoire ou optionnelle de la CCPL.

Les commissions thématiques de la CCPL se sont réunies pour proposer la rédaction des compétences facultatives. Ces propositions ont été présentées et amendées en bureau communautaire le 4 juillet avant d'être présentées pour débat en conseil communautaire le 12 juillet 2018.

- **Les statuts de la communauté de communes Plaine Limagne**

Ainsi, la communauté de communes Plaine Limagne peut aujourd'hui exercée les compétences suivantes :

- Ses compétences obligatoires fixées par la loi sont :
  - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
  - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

➢ Ses compétences optionnelles (devenues compétences supplémentaires depuis la loi du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique) sont :

- Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Politique du logement et du cadre de vie,
- Création, aménagement et entretien de la voirie,
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,
- Action sociale d'intérêt communautaire,
- Eau,
- Création et gestion de maisons de services au public.

➢ Ses compétences facultatives sont :

- Développement économique :
  - Création, entretien et gestion d'une bascule publique communautaire
  - Politique d'accueil d'activités économiques et de nouvelles entreprises
  - Actions en faveur de la valorisation des produits locaux de qualité, y compris les produits agricoles de qualité labellisés
  - Conduite d'actions de promotion du territoire Plaine Limagne et de ses savoir-faire
- Développement touristique :
  - Stratégie de développement touristique
  - Incitation à la création et à l'amélioration d'hébergements touristiques (meublés et chambres d'hôtes) et aux fermes auberges privées labellisées : conseils, soutien financier
  - Schéma d'itinéraires de randonnées, de découverte et de balisage hors plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR)
  - Etude et mise en place d'une politique de signalisation et signalétique touristique
  - Aménagement ou soutien à l'aménagement de voies vertes
  - Création, aménagement et gestion des aires de camping-car, hors entretien courant
- Grand cycle de l'eau hors GEMAPI :
  - Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique
- Politique culturelle et sportive :
  - Soutien à la mise en œuvre d'une programmation culturelle et artistique dans le cadre du Domaine royal de Randan
  - Soutien aux publications et travaux de recherche concourant à la valorisation du territoire et de son patrimoine, dans toutes ses spécificités (culturelles, historiques, géographiques, traditions, pratiques sociales et événements festifs)
  - Soutien ou organisation de manifestations culturelles, sportives ou touristiques à caractère exceptionnel ou innovant ou d'envergure communautaire (saison culturelle)

- Soutien financier en faveur des associations culturelles et sportives d'envergure communautaire assurant la formation des jeunes
- Soutien financier à l'enseignement musical (chorale, éveil musical, pratique instrumentale) hors établissements scolaires
- Coordination d'un réseau de lecture publique à l'échelle du territoire Plaine Limagne, en partenariat avec les communes

o Numérique :
- Aménagement numérique du territoire (tel que défini à l'article L.1425-1 du CGCT)
- Développement des services numériques et promotion des usages : définition et mise en œuvre d'une stratégie d'inclusion numérique
- Création, aménagement et gestion de laboratoires de fabrication numérique (fab lab)

Retrouvez l'intégralité des statuts de la CC Plaine Limagne sur www.plainelimagne.fr

A ce jour les statuts de la CC Plaine Limagne sont ainsi rédigés. Néanmoins, la loi du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a supprimé les compétences optionnelles. Ainsi, ces compétences continueront d'être exercées, à titre supplémentaire, par la Communauté de communes jusqu'à ce qu'elle en décide autrement. En accord avec les communes membres, elle pourrait décider de leur restituer conformément au nouvel article L. 5211-17-1 du CGCT. Les statuts de la CC Plaine Limagne feront l'objet d'une modification ultérieure.

En vertu du principe de spécialité, la communauté de communes Plaine Limagne ne peut donc agir que dans le cadre des compétences inscrites dans ses statuts et répondant à l'intérêt communautaire défini.

c. Orientations budgétaires

Le budget 2021 a été bâti sur les bases :
- De la poursuite du programme d'investissements découlant de la stratégie de mandat 2017-2020 définie par les élus communautaires,
- Du débat d'orientations budgétaires du 25 février 2021 au cours duquel chaque représentant des communes élu et siégeant au sein du conseil communautaire s'exprime et décide des politiques et des axes de développement territorial retenus,
- Du renforcement de la politique Développement et soutien économique,
- De la stabilité des taux de fiscalité.

Il a également été établi avec la volonté de :
- maitriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- augmenter le niveau d'investissement local source d'attractivité et de compétitivité locale,
- ne pas impacter les reversements aux communes (attribution de compensation et fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)),
- mobiliser des subventions auprès des financeurs potentiels tels que l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et la Caisse d'allocations familiales.

De plus, un travail d'analyse financière rétrospective et prospective débutée en 2017 et reconduit en 2018 et 2019 avec l'accompagnement du bureau d'études Calia Conseil, a été mené en interne en 2020.

Cette analyse prenant en compte le plan pluriannuel d'investissement Plaine Limagne a permis d'évaluer la situation financière à court et long terme (2021/2024) de la communauté de communes. Cette

évaluation s'appuie sur indicateurs d'alerte pertinents : la capacité d'autofinancement (CAF) et la capacité de désendettement.

Définition des ratios d'alerte :
Taux de CAF (Capacité d'autofinancement) : Il représente l'excédent résultant du fonctionnement. Il permet de rembourser les emprunts et de financer de nouveaux investissements. Son taux est un indice de santé financière.
Capacité de désendettement : Il exprime le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette avec son autofinancement.

Pour rappel, les conclusions de l'analyse financière de janvier 2018, avant intégration du plan pluriannuel d'investissement, relevait une situation financière saine mais une dégradation de l'autofinancement en cas de réalisé inférieur aux hypothèses retenues ou une politique d'investissement ambitieuse qui ne serait pas accompagnée d'une rigueur de gestion.

L'analyse prospective présentée en janvier 2019 et intégrant le plan pluriannuel d'investissement défini par les élus communautaires concluait à la nécessité de recouvrer de nouvelles recettes pour atteindre l'objectif de 7 % de taux CAF sur la période 2018/2022.

L'analyse prospective présentée en février 2021 et intégrant le plan pluriannuel d'investissement défini par les élus communautaires concluait à :

- un financement possible en ressources propres grâce à la consommation des excédents antérieurs aussi bien en fonctionnement qu'en investissement,
- mais une forte dégradation du taux CAF dès 2021.

Il convient néanmoins d'atténuer les résultats de cette prospective. En effet, les crises actuelles et à venir (sanitaire, économique) ainsi que l'incertitude des impacts de la réforme fiscale sur les finances locales ont conduit à une grande prudence sur les prévisions des recettes fiscales futures. De plus, il convient de garder à l'esprit la différence constatée à chaque exercice budgétaire entre le prévisionnel et le réalisé entrainant toujours un taux CAF réel supérieur au taux CAF prévisionnel.
La conservation d'un taux CAF positif et acceptable est réalisable :

- Par une poursuite des économies de charges à caractère général,
- Par une réflexion sur la politique tarifaire des services,
- Par une poursuite d'une recherche active et systématique de financements extérieurs,
- Par une réflexion globale sur la fiscalité (Bases fiscales et PFF),
- Par une mise à jour et une analyse régulière de la prospective pour permettre des réajustements.

Cependant, la phase d'investissements importantes prévue dans les 3 prochaines années entrainera obligatoirement une dégradation des ratios de gestion de la CCPL.

Lors du conseil communautaire du 29 mars 2021, les élus communautaires ont décidé :

- De prévoir des dépenses de fonctionnement à budget constant par rapport à 2020,
- De proposer un budget de continuité des grandes actions engagées,
- De poursuivre le développement de l'attractivité et de la compétitivité du territoire en mobilisant une grande part des ressources pour investir,
- De ne pas impacter les ressources des communes en maintenant les reversements des attributions de compensation et le mode de répartition du FPIC,
- De ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale,
- De poursuivre les économies de gestion.

La construction du budget 2021 de la communauté de communes Plaine Limagne intègre ces éléments d'analyse financière et la volonté des élus de mener une politique de développement local attractive et durable et de relancer la politique d'aménagement du territoire.

2. Le budget principal 2021, investir pour l'avenir

La communauté de communes gère un budget principal et quatre budgets annexes (trois pour les zones d'activités et un pour le bâtiment communautaire abritant les services de la perception à Luzillat).

Le budget principal 2021 a été voté lors du conseil communautaire du 29 mars 2021. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021 dans le respect des principes budgétaires que sont l'annualité, l'universalité, l'unité, l'équilibre et la sincérité. Par cet acte, le Président, en tant qu'ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui d'étende du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget principal de la communauté de communes :

- La section de fonctionnement regroupe :
  - Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de l'établissement (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions),
  - Toutes les recettes que la communauté de communes peut recevoir des prestations de services, des dotations de l'Etat, des impôts et taxes et éventuellement des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer.
- La section d'investissement comporte :
  - En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers…)
  - En recettes : les emprunts, les dotations de l'Etat et les subventions des différents financeurs des opérations d'investissements. On y trouve aussi l'autofinancement qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Le budget 2021 démontre la volonté d'investir pour l'avenir avec plus de 12 000 K€ prévus à la section d'investissement.

Section de fonctionnement	**BP 2020**	**BP 2021**	**Variation**	**%**
Dépenses	11 362 855,00 €	11 970 654,64 €	607 799,64 €	5,349%
Dépenses réelles	*8 914 889,00 €*	*8 721 706,00 €*	*-193 183,00 €*	*-2,167%*
Dépenses d'ordre de section à section	*2 447 966,00 €*	*3 248 948,64 €*	*800 982,64 €*	*32,72%*
Recettes	11 362 855,00 €	11 970 654,64 €	607 799,64 €	5,349%
Recettes réelles	*11 212 855,00 €*	*11 856 782,64 €*	643 927,64 €	*5,74%*
Recettes d'ordre de section à section	*150 000,00 €*	*113 872,00 €*	-36 128,00 €	*-24,085%*
Section d'investissement	**BP 2020**	**BP 2021**	**Variation**	**%**
Dépenses	9 301 691,87 €	13 149 699,49 €	3 848 007,62 €	41,37%
Dépenses réelles	*9 100 691,87 €*	*12 984 827,49 €*	*3 884 135,62 €*	*42,68%*
Dépenses d'ordre de section à section	*201 000,00 €*	*164 872,00 €*	*-36 128,00 €*	*-17,974%*
Recettes	9 301 691,87 €	13 149 699,49 €	3 848 007,62 €	41,37%
Recettes réelles	*6 802 725,87 €*	*9 849 750,85 €*	*3 047 024,98 €*	*44,79%*
Recettes d'ordre de section à section	*2 498 966,00 €*	*3 299 948,64 €*	*800 982,64 €*	*32,05%*
Total général	**BP 2020**	**BP 2021**	**Variation**	**%**
(dépenses + recettes)	**20 664 546,87 €**	**25 120 354,13 €**	**4 455 807,26 €**	**21,56%**

a. Taux d'imposition 2021

La Communauté de communes Plaine Limagne est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique (FPU) percevant :

- la contribution économique territoriale (CET) remplaçant la taxe professionnelle à laquelle étaient soumises les entreprises et composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),
- les taxes ménages (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties).

La suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales se poursuit. Cette dernière est compensée par l'Etat par le versement d'une fraction de la TVA. A compter de 2021, la CC Plaine Limagne percevra seulement le produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires mais sans pouvoir de taux et ce, jusqu'en 2022 inclus. Elle sera compensée de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales par le versement d'une fraction de la TVA.
Par conséquent, ces dispositions ont pour impact de modifier le panier fiscal de la CC Plaine Limagne de la manière détaillée ci-dessous.

Lors du conseil communautaire du 29 mars 2021, les élus ont procédé au vote des taux des taxes suivantes : TFB, TFNB et CFE et ont constaté le produit prévisionnel 2021 de THRS :

Impôt direct	Plaine Limagne 2020	Bases d'imposition	Produit correspondant
THRS	9,97 %	1 366 661	136 256 €
TFB	0,225 %	15 346 000	34 529 €
TFNB	4,07 %	1 510 000	61 457 €
CFE	24,57 %	2 634 527	647 303 €
TOTAL			879 545 €

Les produits attendus correspondants ont été calculés à partir des bases d'imposition prévisionnelles 2021 transmises par le service de la Fiscalité Directe Locale de la Direction Départementale des Finances Publiques du Puy-de-Dôme.

Les ressources fiscales prévisionnelles 2021 sans pouvoir de taux sont les suivantes :

Autres impôt directs	Recettes définitives 2020	Recettes prévisionnelles 2021*
CVAE	398 617 €	457 736 €
IFER	102 443 €	89 222 €
TASCOM	91 335 €	91 336 €
TAFNB	31 338 €	31 419 €
Fraction TVA**	0 €	1 745 592 €
TOTAL	623 733 €	2 415 305 €

** Informations DGFiP du 9 mars 2021*

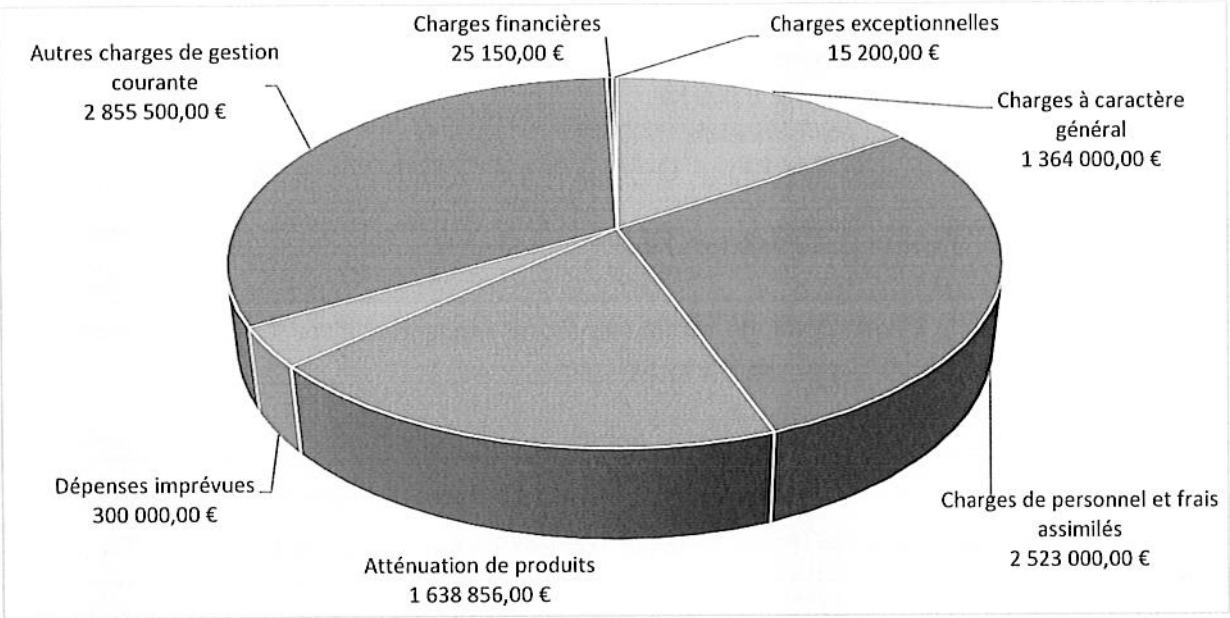
***Versement d'une fraction de la TVA en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales*

b. Section de fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles réelles de fonctionnement diminuent de 1,57 % en 2021 par rapport à 2020 après avoir connu l'évolution suivante :

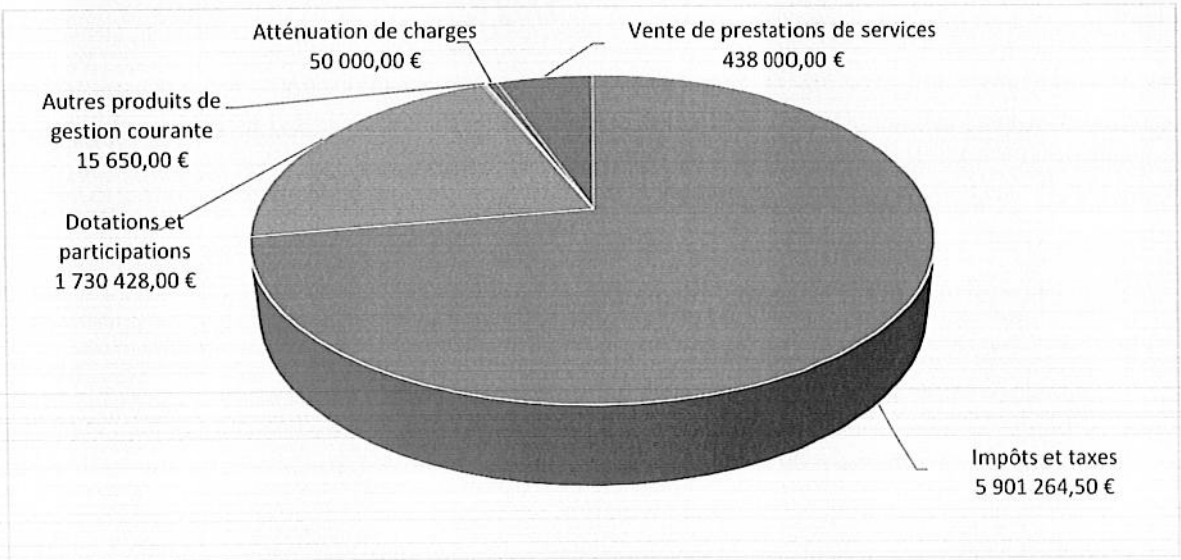
- Augmentation de 5,42 % en 2020 par rapport à 2019,
- Augmentation de 8,64 % en 2019 par rapport à 2018,
- Diminution de 13 % en 2018 par rapport à 2017.

Les dépenses réelles 2021 se répartissent ainsi :



La prévision des recettes fiscales et des dotations perçues en 2021 par la Communauté de communes s'est faite sur la base de la transmission des données par le Service de Fiscalité Directe Locale par la Direction Départementale des Finances Publiques du Puy-de-Dôme.
Les recettes réelles prévisionnelles augmentent d'environ 2,4 % en 2021 par rapport à 2020 (hors résultat d'exploitation reporté).

Les recettes réelles 2021 se répartissent ainsi :



c. Section d'investissement

Les principaux programmes d'investissement pluriannuels sont :

- L'aménagement d'un espace Enfance / Jeunesse à Aigueperse pour un montant de 4 717 K€,
- L'aménagement d'une médiathèque à Randan pour un montant de 4 619 K€,
- Le Plan local d'urbanisme intercommunal pour un montant de plus de 239 K€,
- La compétence GEMAPI – Grand cycle de l'eau pour un montant de plus de 151 K€,
- Le développement numérique pour un montant de plus de 60 K€,
- La voie verte pour un montant de 230 K€,
- La politique locale du commerce pour un montant de plus de 47 K€,
- La politique du logement pour un montant de 75 K€.

Le financement de ces investissements se fait par :

- un autofinancement de plus de 8 000 K€,
- un recours à l'emprunt prévisionnel de 1 500 K€
- des subventions (Europe, Etat, Région, Département et CAF) de plus de 2 180 K€.

d. Effectif et charges de personnel

Au 1er janvier 2021, la Communauté de communes Plaine Limagne compte 49 emplois permanents pourvus soit 41,14 ETP répartis selon les filières suivantes :

Administrative	Technique	Sociale	Animation	Culturelle
13	6	12	15	3

La Communauté de communes Plaine Limagne emploie également 37 contractuels (ATA + CEE permanents).

Représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation :

Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement
Ce taux permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.

	BP 2020	BP 2021
Dépenses réelles de fonctionnement	8 943 671,50 €	8 721 706,00 €
Dépenses de personnel	2 496 675,00 €	2 523 000,00 €
Taux	27,92 %	28,92 %

Selon le document « Territoires et Finances » ayant pour titre « Principaux ratios financiers des communes et intercommunalités en 2019 », les communautés de communes à fiscalité propre ont en moyenne un montant de 125 € / habitant de dépenses de personnel.
Pour la CCPL, les dépenses de frais de personnel en 2020 représentent environ 108 € par habitant.

3. Les budgets annexes, développer l'économie et l'emploi

Les budgets annexes sont au nombre de 4 :

- 3 budgets annexes des zones d'activités tenus en comptabilité de stocks,
- 1 budget annexe pour la recette perception de Luzillat (budget créé lors de la construction des bureaux et du logement de fonction).

Budgets annexes des zones d'activités

- Budget annexe ZA Champ Moutier
  - Fonctionnement : 143 762,49 € en dépenses et en recettes
  - Investissement :
    - 9 110,13 € en dépenses
    - 46 433,37 € en recettes
    - Soit un suréquilibre de 37 323,24 €

- Budget annexe ZA de Lhérat
  - Fonctionnement : 519 894,78 € en dépenses et en recettes
  - Investissement :
    - 429 597,86 € en dépenses
    - 460 577,18 € en recettes
    - Soit un suréquilibre de 30 979,32 €

- Budget annexe ZA de Julliat Est
  - Fonctionnement : 1 474 226,59 € en dépenses et en recettes
  - Investissement : 2 680 407,18 € en dépenses et en recettes

Budget annexe Recette Perception
Ce budget annexe s'équilibre ainsi :

- Fonctionnement : 47 715,49 € en dépenses et en recettes
- Investissement : 59 414,05 € en dépenses et en recettes

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
Liberté
Égalité
Fraternité

EPCI : 101 PLAINE LIMAGNE

ARRONDISSEMENT : 63

TRÉSORERIE SPL OU SGC : SGC DE RIOM

N° 1259 FPU (1)

TAUX FDL 2021

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

I.A - CFE

CFE	Bases d'imposition effectives 2020 (1)	Taux de référence pour 2021 (2)	Taux d'imposition plafonné pour 2021 (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2021 (4)	Produit de référence (col.4 x col.2 ou 3) (5)
	3 219 945	24,57	>>>	2 634 000	647 174

Réserve de taux capitalisée (6)	Réserve de taux utilisée (7)	Taux voté (8)	Taux mis en réserve (9)	Produit de CFE unique (col 4 x col 8) (10)
0,010		24,57	0,000	647 174

Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée.....

I.B – TAXES FONCIÈRES

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020 (1)	Taux de référence pour 2021 (2a)	Taux moyens pondérés des communes si fusion (2b)	Bases d'imposition prévisionnelles 2021 (3)	Produit fiscal de référence (col 3 x col 2) (4)	Taux votés (5)	Produit correspondant (col 3 x col 5) (6)
Taxe foncière (bâti)	15 536 063	0,225		15 346 000	34 529	0,225	34 529
Taxe foncière (non bâti)	1 507 001	4,07		1 510 000	61 457	4,07	61 457
				Produit de référence des taxes foncières	95 986	Prod. fisc. attendu TF	95 986

Aide au calcul des taux addit. par variation proportionnelle

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence pour 2021 (11)	Coefficient de variation proportionnelle (12 / 13)	Taux proportionnels (Col.11*col.13)
Taxe foncière (bâti)	0,225		
Taxe foncière (non bâti)	4,07	Produit attendu des TF / Produit de référence des TF total col 4 = 95 986 (6 décimales)	

I – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. FNB	Fraction de TVA nationale	Total
454 890	89 222	91 336	136 256	31 419	1 745 144	2 54

Alloc. compensatrices	DCRTP	Versement FNGIR	Contribution FNGIR
190 068			78

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

Produit attendu des taxes à taux votés (col.6)	+ Total autres taxes (cadre II)	+ Allocations compensatrices + DCRTP	+ Versement FNGIR	- Contribution FNGIR	+ Fraction de TVA nationale	= Montant total prévis. 202 titre de la fiscalité directe
743 160	803 123	190 068		782 411	1 745 144	2699 08

A CLERMONT-FERRAND le 31 MARS 2021
le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES M PATRICK SISCO

Le préfet, le

Le président, le 01/04/2021

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES ACCOMPAGNÉS DE LA DÉLIBÉRATION DE VO

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
Liberté
Égalité
Fraternité

EPCI : 101 PLAINE LIMAGNE

ARRONDISSEMENT : 63

TRÉSORERIE SPL OU SGC : SGC DE RIOM

N° 1259 FPU (2)

TAUX FDL 2021

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :	967
Dont Locaux industriels (MU):	964
Taxe foncière (non bâti) :	1
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	189 100
a. Réduction des bases des créations d'établissements	3
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Locaux industriels	152 069
d. Autres allocations	37 028

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :	
Dotation pour perte de THLV :	
Dotation TH (Mayotte) :	

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil communautaire	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	428 622
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	769 701
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	356 104

3. CVAE

a. CVAE : part nette versée par les entreprises	302 135
b. CVAE : part dégrevée	152 755
c. CVAE : exonérations non compensées	

4. TAXE D'HABITATION

a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	1 366 661
b. Bases des locaux vacants soumis à THLV	
c. Taux figé de taxe d'habitation	9,97

5. PRODUIT DES IFER

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	2 380
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	29 717
Stations radioélectriques	47 855
Gaz – Stockage, transport...	9 270

6. FRACTION DE TVA

1 745 144

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

Taxe	Taux maximal de droit commun (15)	Taux maximum dérogatoire (16)	Taux maximum avec rattrapage (17)	Taux moyen 75 % (18)	Taux maximum avec capitalisation (19)	Taux maximum avec majoration spéciale (20)
1ère année de FPU						
FPU régime de croisière	24,51	24,57		18,77	24,52	25,89

Majoration spéciale du taux de

Taux moyen pondéré des tax foncières de 2020	
national	de l'EPC
20,28	

Tx max de la majo. spéciale

EPCI en régime de croisière

Coefficients de variation du TMP		Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre (23)
de taxe foncière (bâti) (21)	des deux taxes foncières (22)	
1,000583	0,997382	

Plafonnement du taux de CFE

Taux moyen communal 2021 (niveau national) (24)	Taux plafond 2021 (25)
26,45	52,90

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

1259 TEOM - I

ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 101 PLAINE LIMAGNE

Bases exonérées sur délibération :

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente :

Bases prévisionnelles d'imposition : 0

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
C.C. PLAINE LIMAGNE	15760710	10,88 %	1714765

A CLERMONT-FERRAND, le 10 mars 2021

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

PATRICK SISCO

A , le

Le Préfet,

A Aigueperse, le 29/03/2021

Le Président,

C. RAYNAUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE 63260 AIGUEPERSE

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 1259 TEOM - P

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 101 PLAINE LIMAGNE POUR LE SYNDICAT : 001 SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 15 554 741

Bases prévisionnelles d'imposition : 15 760 710

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 NORD LIMAGNE	7 056 525		
07 LIMAGNE BORDS ALLIER	4 406 497		
08 COTEAUX DE RANDAN	4 297 688		

A CLERMONT-FERRAND, le 10 mars 2021 A , le A , le

Le Directeur Départemental des Finances Publiques, Le Préfet, Le Président,

PATRICK SISCO

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF

III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 101 PLAINE LIMAGNE 1259 TEOM - P

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
01 NORD LIMAGNE	001 AIGUEPERSE	P	2 299 334
	012 ARTONNE	P	689 460
	013 AUBIAT	P	686 677
	061 BUSSIERES ET PRUNS	P	272 635
	090 CHAPTUZAT	P	342 477
	143 EFFIAT	P	677 346
	240 MONTPENSIER	P	334 686
	311 SAINT AGOULIN	P	215 955
	347 SAINT-GENES-DU-RETZ	P	345 718
	406 SARDON	P	195 217
	432 THURET	P	576 891
	446 VENSAT	P	420 129
07 LIMAGNE BORDS ALLIER	196 LIMONS	P	557 690
	201 LUZILLAT	P	784 668
	210 MARINGUES	P	2 544 398
	317 SAINT ANDRE LE COQ	P	367 737
	333 SAINT-DENIS-COMBARNAZAT	P	152 004
08 COTEAUX DE RANDAN	030 BAS ET LEZAT	P	250 460
	033 BEAUMONT-LES-RANDAN	P	193 451
	232 MONS	P	372 727
	295 RANDAN	P	1 319 022
	332 SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT	P	357 829
	387 ST PRIEST BRAMEFANT	P	649 308
	400 ST SYLVESTRE PRAGOULIN	P	845 636
	459 VILLENEUVE LES CERFS	P	309 255

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 063-200071199-20210329-CCPL_2021_48-BF